

# SOCIETE DE LA GRANDE SALLE DE SAVUIT

## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 24 février 2023 à La Grande Salle de Savuit

L'assemblée a été convoquée en bonne et due forme. Elle est ouverte à 19.00 h par Yves Leumann, président, qui souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents ainsi qu'à Alain Amy et Pierre-Alexandre Schlaeppli, représentants la Municipalité de Lutry, et par ailleurs membres de la société.

**Présents :** Hors comité – Alain Amy, Pierre-André Antille, Gisèle Baatard, Jakob et Nathalie Bircher, Cécile Blondel, Thierry Boudry, Jean-Claude et Micheline Buache, Angelina Casadei, Roger et Béatrice Colliard, Antonio Damiano, Camille Daubigny, Emilie Daubigny, Michèle Decastel, Pierre et Lisette Dentan, Marianne et Yvan Fabbiani, Francine Fürbringer, Jean-Daniel Gay, Pierre et Janine Gay, Etienne Grobéty, Catherine Huber, Sylviane Hügli, Christiane Lecoq, Mathilde Leuba (représentant Jean-Samuel Leuba), Isabelle Leumann, Heinz Lüthi, Jean-Daniel Meier, Amélie Nappey, Claudine Perret, Thomas Reuter, François Rousseil, Pierre-Alexandre Schlaeppli, John Paul Vader, Marie-Claire Vannod, Mathieu Vannod

**Excusés :** Daniela Antille, Danielle Bally, Laura Chatelan, Christophe Chevalley, Lucie Chevalley, Nicole Dentan Grange et Pascal Grange, Françoise Deprez, Eliane Dürrer, Sonia Falce et Julien Hess, Raymond Fontannaz, Michel Gay, Sofia Gay, Michèle Jomini, Maie-Claire Maire Dentan, André Marguerat, Béatrice Meier, Régula Reuter, Samuel Sommer, Christophe Tribolet, Noëlle Vannod

**Démissions :** Elisabeth Margon, Marylène Barbey

**Admissions :** Camille Daubigny, Thierry Boudry, Emilie Daubigny, Petra Bies, Guy Minder, Joséphine Lucia Perrier, Mathilde Cloux

**Décès :** Une minute de silence est observée en mémoire de Michel Campiche, Mireille Dentan et Ernest Bernard

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 février 2022
2. Rapport du président
3. Rapport et présentation des comptes 2022/2023
4. Rapport de la Commission de vérification des comptes
5. Nomination des vérificateurs des comptes
6. Démission et élection du comité
7. Cotisations
8. Communications et propositions du comité
9. Propositions individuelles et divers

### 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 4 février 2022

Le procès-verbal ayant été mis à disposition sur le site et envoyé à la personne en ayant fait la demande, il n'en est pas fait lecture. Il est accepté à l'unanimité des membres avec les rectifications suivantes : c'est Béatrice Meier qui a été nommée membre de la Commission de vérification des comptes et non pas

Béatrice Colliard, et Armand Rod était présent et non pas excusé. Marie-Claire Vannod est remerciée pour sa rédaction.

## **2. Rapport du président**

Yves Leumann adresse ses vifs remerciements aux membres du comité pour leur dynamisme, leur dévouement et le travail effectué tout au long de l'année, ainsi qu'à Nicole Dentan Grange qui s'occupe des visites relatives aux locations et autres contrôles, voire des urgences, et à Nathalie Daubigny pour les contrôles de l'état des lieux et des nettoyages, toutes ces tâches étant assumées bénévolement afin de réduire nos coûts ; Nicole et Nathalie sont chaleureusement remerciées par un cadeau en signe de reconnaissance, et vivement applaudies.

Le comité a tenu six séances pour la gestion générale de notre société. Yves Leumann l'a représentée à l'assemblée générale de l'Union des sociétés locales, qui a vu la démission en bloc de son comité ; personne ne s'étant présenté pour en reprendre la direction, sa dissolution devrait être prononcée, et l'USL reprise par la Commune de Lutry, ceci lors d'une assemblée extraordinaire fixée au 2 mars 2023 ; notre président nous représentera.

Site internet – Son unité est le maître-mot, déclare Grégoire Nappey, qui procède petit à petit à sa mise à jour, encore à améliorer (pratique, esthétique, documents à jour).

Pizzas – Ont pu redémarrer en été, le comité se réjouit de les reprendre.

Fête au village du 25 juin 2022 – Une fête magnifique qui a vu la participation d'une centaine de personnes, la prestation d'un musicien appréciée, un beau coup de main de la part de jeunes notamment, et un bel orage en fin de soirée...

Repas saucisses du 2 janvier – En présence d'environ 90 personnes, avec une tombola bien garnie, et une excellente ambiance.

## **3. Rapport et présentation des comptes 2022/2023**

Christian Daubigny, caissier, a le plaisir d'annoncer un bénéfice de CHF 8'962.73 avant amortissement ; cotisations de CHF 1'005.00, dons de CHF 220.00, locations de CHF 13'675.00 ; la fête du 25 juin a généré un bénéfice de CHF 1'169.25, alors que la soirée saucisses montre un bénéfice de CHF 2'665.68. Il relève que les frais énergétiques ont augmenté (CHF 4'993.20), et que quelques réparations ont été effectuées.

## **4. Rapport de la Commission de vérification des comptes**

En date du 7 février 2023, Jean-Daniel Gay et Béatrice Meier ont procédé à la vérification des comptes, et constaté que la comptabilité est correctement tenue. Le total du Bilan ascende à CHF 316'046.86, alors que le bénéfice se monte à CHF 8'962.73, dont à déduire un montant de CHF 5'000.00 représentant le remboursement du prêt de la Commune de Lutry, soit un bénéfice net de CHF 3'962.73. Il est demandé à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés, et d'en donner décharge au caissier, aux vérificateurs des comptes et au comité.

Par ailleurs, les vérificateurs des comptes soumettent à l'assemblée deux autres propositions, à savoir :

- que la période comptable actuelle du 16 janvier de l'année courante au 15 janvier de l'année suivante, pas pratique pour le bouclage des comptes, soit modifiée par une année civile comptable allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

- qu'un système de défraiement soit trouvé en reconnaissance de l'énorme travail bénévole accompli par Nicole Dentan Grange et Nathalie Daubigny pour la location, les visites et le contrôle des nettoyages.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte les comptes tels que présentés, donne décharge au caissier, aux vérificateurs des comptes et au comité ; elle accepte encore la proposition de modification de la période comptable par année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ainsi que la recherche d'un système de défraiement de Nicole Dentan Grange et Nathalie Daubigny, qui sont vivement applaudies, et fleuries.

## 5. Nomination des vérificateurs des comptes

Béatrice Meier, Roger Colliard et Emilie Daubigny sont élus par acclamations.

## 6. Démission et élection du comité

Marie-Claire Vannod a donné sa démission pour le 31 décembre 2022. De vifs remerciements lui sont adressés pour son dévouement, sa disponibilité et sa gentillesse, et un bon cadeau remis en signe de reconnaissance.

Le président rappelle l'article 14 des statuts : « Le comité est formé de sept membres, nommés pour un an, rééligibles. Quatre membres au moins doivent être domiciliés dans le village de Savuit. Tout membre du comité doit avoir l'exercice des droits civils. Le comité se compose de : un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier et trois membres adjoints. » Le mode d'élection selon l'article 13, lettre a) doit se faire à bulletin secret ; par mesure de simplification, la proposition de le faire à main levée est acceptée par l'assemblée. Sont élus à l'unanimité :

<b>Président :</b>	Yves Leumann	<b>Membre adjoint :</b>	Nathalie Daubigny
<b>Vice-président :</b>	Grégoire Nappey	<b>Membre adjoint :</b>	Charlotte Müller Perrier
<b>Secrétaire :</b>	Françoise Christinat	<b>Membre adjoint :</b>	Hélène Grange
<b>Caissier :</b>	Christian Daubigny		

## 7. Cotisation

Il est rappelé que le montant de la cotisation annuelle est fixé à CHF 40.00. Elle est reconduite à l'unanimité.

## 8. Communications et propositions du comité

Yves Leumann réitère ses remerciements aux membres du comité ainsi qu'aux bénévoles qui ont permis que tant les soirées pizzas, la fête au village que le repas saucisses se déroulent dans les meilleures conditions (montage et démontage des infrastructures, aides à la cuisine, tenue des caisses).

## 9. Propositions individuelles et divers

- Site – Jean-Daniel Gay exprime sa déception par rapport au logo, pour l'élaboration duquel il avait été octroyé un montant de CHF 1'000.00, et propose que son auteur soit invité à une séance du comité ; il demande par ailleurs que les coordonnées bancaires y apparaissent, avec la mention d'un délai de paiement pour la cotisation, et que l'organisation de la raclette de la fête au village y soit placée.
- Angelina Casadei adresse ses félicitations à l'assemblée pour sa participation, et informe qu'elle-même organise des manifestations ; des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nicole Dentan Grange.
- Module de réservation de la Grande Salle – Serait-elle possible en ligne ? demande Emilie Daubigny. Il doit être conçu de manière globale, sujet à reprendre.
- Jean-Daniel Meier – Faire paraître l'agenda des jours d'occupation
- Chantier du Bâtiment de la Balance – Jean-Claude Buache remarque que la grue est toujours là alors qu'elle aurait dû être enlevée ; il relève une direction des travaux peu efficace, et un non-nettoyage des vitres de la grande salle après certains grands travaux, dommageable en cas de location... Pierre-Alexandre Schlaeppli déclare que des contacts ont lieu avec les membres du comité, que quelques problèmes devront être réglés ; la période est particulière et le chantier complexe, de par des retards dans la livraison de matériaux, la grue devrait être débarrassée d'ici à deux ou trois mois ; difficultés rencontrées notamment par rapport à un escalier intérieur, et des fissures. Au nom de la Municipalité, il remercie le comité de la Grande Salle pour tout le travail effectué, et espère un bon accueil des futurs habitants du bâtiment.

- Statuts – Proposition de modification de la période comptable par une année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Révision de l'article 18 à effectuer.
- Fête au village – Elle aura lieu le samedi 3 juin 2023
- Reprise des soirées pizzas en temps voulu

La parole n'étant plus demandée, Yves Leumann clôt l'assemblée à 20.30 h, et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :

Françoise Christinat

*F. Christinat*

Le Président :

Yves Leumann

*Yves Leumann*